

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe de la CFTC

Bien que fort heureusement concrets, le rapport et l'avis s'articulent dans des problématiques de sciences politiques, voire de philosophie politique. Le groupe de la CFTC y est particulièrement sensible à l'application de quelques grands principes fondamentaux.

La primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, tout à fait d'accord, encore que la CFTC eût préféré plus souvent le concept de « *bien commun* » qui, comme l'intérêt général, est l'effort collectif et individuel pour le bien de tous mais en insistant sur l'épanouissement de chacun en fonction de sa propre vocation, ce qui implique le souci des cas particuliers, des minorités et des diversités des personnes et des groupes.

Coordonner l'unité de l'État, la diversité des territoires et la décentralisation, et enfin l'Europe : c'est l'antiquité grecque qui a mis en évidence cette difficile dialectique de l'unité et de la pluralité, jamais vraiment résolue depuis. Dans le chapitre B paragraphe 1-3 sur la décentralisation, du rapport, il est bien décrit l'enchevêtrement des prérogatives de l'État, des régions, des départements et des communes, et d'autres pages y ajoutent l'Europe et l'intercommunalité. La dilution du pouvoir est un danger, mais un trop grand formalisme des compétences de chaque échelon est un risque de rigidité !

Seule une vraie subsidiarité peut réguler les diverses instances de décision.

La problématique de la prévalence du politique sur le financier, est peut-être insuffisamment directement présente ici, même s'il est question du rapport de l'État et du système bancaire. C'est dommage, parce que la crise exige un retour en force du politique. Et cette crise n'est qu'en demi-teinte dans cet avis.

L'actualité de la problématique de l'urgence d'une Europe renforcée et réindustrialisée. Cette actualité est plutôt absente, alors qu'elle est capitale. Il est vrai que l'avis ne portait pas sur la relation de l'État et de l'Europe, mais à juste titre, l'Europe y revient souvent.

L'exigence d'évaluation des politiques publiques et sociales et l'appel à un moratoire justifié de la RGPP : l'avis évoque l'encouragement des gouvernances à cinq, la CFTC y insiste.

L'impôt : oui à une révision et à l'importance plus grande de l'impôt progressif sur le revenu dans la fiscalité. À cet égard et au nom de la conscientisation de la citoyenneté, la CFTC serait prête à étudier l'imposition de tous les citoyens, ne serait-ce qu'à l'euro symbolique, quitte, hors impôts, à favoriser davantage les transferts sociaux.

L'État, en partenariat avec la société civile et les corps intermédiaires, doit se préoccuper du long terme. L'avis en évoque à juste titre la perspective et le rôle du CESE. La CFTC, quant à elle, rappelle son souhait insistant de création d'un « *comité permanent du dialogue social* » qui pourrait être hébergé au palais d'Iéna pour être immergé au milieu de tous les corps intermédiaires.

Par son ampleur, ce rapport était une gageure, le pari est gagné et les débats ont été féconds et francs. Malgré ses remarques, la CFTC l'a voté.